



Ordonnance de télécom CRTC 2016-327

Version PDF

Ottawa, le 15 août 2016

Groupe Maskatel LP – Approbation provisoire d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d’entrée en vigueur
Groupe Maskatel LP	AMT 69 Modification au Tarif général – Modalités de service	4 août 2016	19 août 2016

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire générale